

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 10/10/2018 Date de révision : 10/10/2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange

Nom du produit : Heavy Duty Equipment Wash/HD Power Wash

Autres Moyens d'identification : MP28T

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage reccomandé : Dégraissant
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control 35 MAGNUM DRIVE

LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA

T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Risque pour la santé, n'est pas classé, Catégorie 1

Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4

H302

Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 4

H312

Corrision cutanée/irritation, Catégorie 1A

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1

H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA)





Le terme D'avertissement (SGH-CA) : Caution

Mention de Dangers (SGH-CA) : H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

HHNOC

Conseils de Prudence (SGH-CA) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. .

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

10/10/2018 FR (français) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P330 - Rincer la bouche.

P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la : Aucun

classification

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicables

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
Acide benzènesulfonique, C10- 16-dérivés alkylés	Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés / C10-16- acides alkylbenzènesulfoniques	(CAS-No.) 68584-22-5	10 - 20	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutannée), H312 Irrit Oculaire. 2, H319
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol /Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutylique de l'éthylèneglycol / Éther butylique de l'éthylèneglycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butylique de l'éthylèneglycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2-/ Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	3 - 12	Liq. Flam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière,brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315
hydroxyde de sodium	soude caustique/ hydroxyde de sodium (Na(OH)) / HYDROXYDE DE SODIUM / LESSIVE	(CAS-No.) 1310-73-2	1 - 10	HHNOC 1, HHNOC Mét. Corr. 1, H290 Corr Cutannée. 1, H314 Irrit. Cutannéet. 2, H315 Lessions Oculaire. 1, H318 Irrit Oculaire. 2, H319 STOT SE 3, H335
métasilicate de sodium	métasilicate de sodium / Silicate, disodium / acide silicique (H2SiO3), sel disodique / métasilicate de sodium, anhydre / acide silicique, sel disodique / Disodium metasilicate (Na2SiO3) / Disodium trioxosilicate / acide silicique (H2SiO3), sel de sodium (1:2) / METASCILLCATE DE SODIUM/ acide silicique, sel de sodium (1:2) / silicate de sodium (1:2) / silicate de sodium	(CAS-No.) 6834-92-0	1 - 6	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Corr Cutannée. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Tetrasodium EDTA	acide éthylènediaminetétraacétique, sel tétrasodique / éthylènediaminetétraacétate de tétrasodique / acide éthylènediaminetétraacétate (EDTA), sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Glycine, N,N'-1,2-ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, sel de sodium (1:4) / Glycine, N,N'-1,2- ethanediylbis[N-(carboxymethyl)-, sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Tetrasodium salt of ethylenediaminetetraacetic acid / Acide acétique, (ethylenediaminetetraacetic acid / Acide acétique, (ethylenedinitrilo)tetra-, sel tétrasodique / EDTA, tétrasodique / édétate tétrasodique / N,N'-1,2- Ethanediylbis(N-(carboxymethyl)glycine) tetrasodium salt / N,N'-1,2-Ethanediylbis(N-(carboxymethyl)glycine) Tétrasodique / Tétrasodique 2,2',2",2"'- (ethylenedinitrilo)tetraacetate / Edétate de sodium / Edetate Sodium acide éthylènediamine tétraacétique / Edétate de sodium	(CAS-No.) 64-02-8	1-5	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Lessions Oculaire. 1, H318

10/10/2018 FR (français) 2/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des classes de dangers (H): voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation

: Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer

Mesures de premiers secours après contact cutanée

: Enlever les vêtements contaminés ou chausures immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures. Laver abondamment la peau avec de l'eau.

Mesures de premiers secours après contact oculaire

: Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact , si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Mesures de premiers après ingestion

: Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

Mesures de premiers secours général

: Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets après contact cutanée

: Peut être nocif en cas de contact avec la peau. Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Lésions oculaires grave.

Symptômes/effets après ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

5.4. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Instructions de lutte contre l'incecdie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage

Mesures d'hygiène

: En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: " Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entrposage

7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Conditions D'entreposage : Garder sous clef. Entrposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

10/10/2018 FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

8.1. Les Paramètres de Contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)				
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m³)	2 mg/m³		
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m³)	2 mg/m³		
Alberta	OEL Plafond (mg/m³)	2 mg/m³		
Colombie britannique	OEL Plafond (mg/m³)	2 mg/m³		
Ontario	OEL Plafond (mg/m³)	2 mg/m³		

Ontario	GEET lateria (mg/m/)	2 mg/m			
2-butoxyéthanol (111-76-2)					
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm			
Canada (Québec)	VEMP (mg/m³)	97 mg/m³			
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm			
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	97 mg/m³			
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm			
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm			
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm			

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Vert
Odeur : Inodore

Seuil Ofactif : Aucune données disponibles

pH : 13.5 Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) : > 1

Taux d'évaporation relatif (éther=1) : Aucune données disponibles

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : $0 \, ^{\circ}\text{C}$ Point D'ébullition : $100 \, ^{\circ}\text{C}$

Point D'éclair : Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation : Aucune données disponibles
Température de décomposition : Aucune données disponibles

Flammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C : Aucune données disponibles

Densité Relative : 1.024
Solubilité : Soluble.

Log Pow : Aucune données disponibles Viscosité, cinématique : Aucune données disponibles

10/10/2018 FR (français) 4/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Viscosité, dynamique : 15 mPa.s

Limites d'explosivités : Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses : Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Matériaux oxydants et acides forts.

Matières incompatibles : Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.

Produits de Décomposition Dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and

CO2).

SECTION 11: Renseignements Toxologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Cutanée: Nocif par contact cutanée

Toxicité aiguë (inhalation) : N'est pas classé

ATE CA (orale)	1679.039 mg/kg poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg poids corporel

ATE CA (cutané)	1100 mg/kg poids corporel
Tetrasodium EDTA (64-02-8)	
LD50 orale rat	1658 mg/kg

Hydroxyde de Sodium (1310-73-2)		
LD50 orale rat	140 - 340 mg/kg	
LD50 cutané lapin	1350 ma/ka	

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
LD50 oral rat	470 mg/kg
LD50 cutané lapin	99 mg/kg
LC50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h

(11)	rr	
Acide benzènesulfonique, C10-16	dérivés alkylés (68584-22-5)	
LD50 orale rat	775 mg/kg	
LD50 cutané lapin	2000 ma/ka	

LD50 orale rat		1153 mg/kg

Corrosion / Irritation Cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 13.5

Lésion/Irritation Oculaire Grave : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 13.5

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée : N'est pas classé
Mutagénicité des cellules germinales : N'est pas classé
Cancérogénicité : N'est pas classé

La Toxicité pour la Reproduction : N'est pas classé

STOT-seule exposition : N'est pas classé
STOT- exposition répétées : N'est pas classé
Danger D'aspiration : N'est pas classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut être nocif en cas de contact cutanée. Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

10/10/2018 FR (français) 5/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 12:	

12.1. Toxicité

Écologie - générale : Nocif pour la vie aquatique..

Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

Tetrasodium EDTA (64-02-8)		
LC50 poisson 1	41 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])	
LC50 poisson 2	59.8 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])	
EC50 72h algues (1)	1.01 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus)	

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
LC50 fish 1	45.4 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
LC50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
EC50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (at 25 °C)

Acide benzènesulfonique, C10-16- d	benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)	
LC50 poisson 1	3 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])	
EC50 Daphnia 1	2.9 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)	
Log Pow	2 (at 23 °C)	

Métasilicate de sodium (6834-92-0)	
LC50 poisson 1	210 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Brachydanio rerio [semi-statique])
LC50 poisson 2	210 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Brachydanio rerio)

12.2. Persistance et Dégradabilité

Heavy Duty Equipment Wash/HD Power Wash	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Heavy Duty Equipment Wash/HD Power Wash	quipment Wash/HD Power Wash	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.	
2-butoxyéthanol (111-76-2)	2-butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)	
Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)		
Log Pow	2 (à 23 °C)	

12.4. Mobilité dans le Sol

Heavy Duty Equipment Wash/HD Power Wash	r Equipment Wash/HD Power Wash	
Écologie - sol	N'est pas établi.	
2-butoxyéthanol (111-76-2)		
Log Pow	0.81 (à 25 °C)	
Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)		
Log Pow	2 (à 23 °C)	

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé. Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

Recommandations relatives à l'élimination des : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation

produits / emballages

SECTION 14: Informations relatives au Transport

10/10/2018 FR (français) 6/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TDG) : UN1824 : III - Danger faible Groupe d'emballage : 8 - Classe 8 - Corrosif TDG Classes de danger primaires

Description du document de transport : UN1824 SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM, 8, III

: 5 L

Désignation officielle de transport (transport des : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

marchandises dangereuses)

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Substances corrosifs



Indice de limite d'explosivité et de quantité

limitée

Quantités exceptées (TMD) : E1 Indice de véhicule routier de passagers ou : 5 L

véhicule ferroviaire de passagers

Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

DOT NA no. : UN1824 UN-No.(DOT) : 1824

Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger faible

Description du document de transport UN1824 Solution d'hydroxyde de sodium, 8, III

Désignation officielle de transport (DOT) Solution d'hydroxyde de sodium

Contient une déclaration de sélection de zone

(DOT)

Classe (DOT) : 8 - Classe 8 - Substances corrosifs 49 CFR 173.136

Division (DOT) : 8

Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



Dangereux pour l'environnement

DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102) IB3 - Authorized IBCs: Métael (31A, 31B and 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2);

Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Exigence

supplémentaire: Seulemnt les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égale (1.1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisé, à l'exception de UN2672 (voir

également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour UN2672)

N34 - Les matériaux de construction en aluminium ne sont autorisés pour aucune partie de

l'emballage qui est normalement en contact avec le matériau dangereux.

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normale...... 178.275(d)(3)

TP1 - Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les points suivants: Degré de remplissage = 97 / (1 + a (tr - tf)) Lorsque: tr est la température maximale moyenne au volume pendant le transport et tf est la température en

degrés celsius du liquide pendant le remplissage.

DOT Exceptions d'emballage 154 (49 CFR 173.xxx) 203 DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx) : 241 DOT Limites de quantité Avion de passagers / : 5 L

ferroviaire

DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo

(49 CFR 175.75)

(49 CFR 173.27)

DOT Arrimage de navire Autre : A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à

passagers.

: 60 L

10/10/2018 FR (français) 7/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Arrimage de navire Autre : 52 – Arrimer "séparés des" acides.

Emergency Response Guide (ERG) Numéro : 154

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

UN-No. (IMDG) : 1824

Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Transport document description (IMDG) : UN 1824 SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM, 8, III

Classe (IMDG) : 8 - substances corrosifs

Groupe d'emballage (IMDG) : III - substances présentant un danger faible.

IATA

UN-No. (IATA) : 1824

Désignation officielle d'expédition.(IATA) : Solution d'hydroxyde de sodium

Description du document de transport (IATA) : UN 1824 Solution d'hydroxyde de sodium, 8, III

Classe (IATA) : 8 - Corrosifs
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger faible

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Métasilicate de sodium (6834-92-0) (6834-92-0)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2. Réglementation Internationales

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Loi japonaise sur le contrôle des substances toxiques et délétères

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

10/10/2018 FR (français) 8/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)

Oui

Acide benzènesulfonique, C10-16- dérivés alkylés (68584-22-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Loi japonaise sur le registre des rejets et transferts de polluants (loi PRTR)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

Métasilicate de sodium (6834-92-0)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire iaponais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Listé sur l'inventaire turc de produits chimiques

SECTION 16: Autres Informations

 Date d'émission
 : 10/10/2018

 Date de révision
 : 10/10/2018

Autres Informations

Autres Informations: CLAUSE DE NON-RESPONSIBILITÉ Les renseignements présentées dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Auncune garantie expresse ou implicite n'est emise concernant l'exactitude de ces données ou les resultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H

_	, complet doc 1 macoc 1 m	
	H227	Liquide combustible
	H290	Peut être corrosif pour les métaux
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H312	Nocif par contact cutané.

10/10/2018 FR (français) 9/10

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque un irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Provoque une irritation oculair grave.
H335	Nocif par inhalation.

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

10/10/2018 FR (français) 10/10